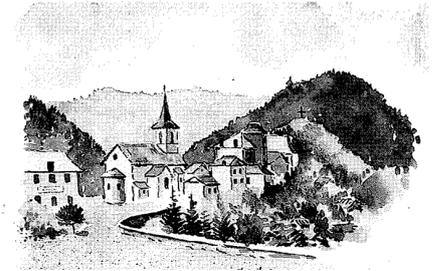




République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
AYSSENES - COMMUNE



Procès verbal

Le vendredi 14 février 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Marie-Chantal CALMES.

Secrétaire de la séance : Marie-Josée VIGUIER

Présents : Marie-Chantal CALMES, Thierry DURAND, Jérôme FABRE, Alain MARC, Marie-Josée VIGUIER, Adeline TROUCHE, Jean-Marc DEVIC, Jérôme GRIALOU

Représentés : Mélanie CARON représentée par Marie-Chantal CALMES, Fabien RECH représenté par Thierry DURAND

Absents et excusés : Damien VAYSSETTES

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu du 13 décembre 2024

* Délibérations :

- Attribution lot n°2 cœur de village
- Projet éolien du Dézerac
- Emprunt cœur de village
- Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

* Points sur les travaux :

- Travaux cœur de village
- assainissement

* Transports scolaires

* Questions diverses

Après émargement de la liste des présents, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur les comptes rendus de la séance du 13 décembre 2024.

Aucune remarque n'ayant été soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité

Délibérations du conseil :

- Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie (N° DE_003_2025)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Général Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'administration ;
- Attributions du Conseil d'administrations ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Après avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE le maire à effectuer toutes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

- Participation Transport classe découverte (N° DE_004_2025)

Mme Le Maire informe le Conseil municipal que 7 enfants de primaire fréquentent actuellement le RPI de Saint Victor et Le Truel.

Cette année une classe de découverte est programmée du 7 au 11 avril sur le Bassin d'a Arcachon.

Le coût de transport de cette classe est de 3000€.

L'association des parents d'élèves prend en charge une partie du séjour hébergement, l'autre partie de l'hébergement étant assumée par les parents.

L'APE demande si les communes concernées par le RPI (Saint Victor, Le Truel, Les Costes Gozon et Ayssènes) de participer au transport à hauteur de 500€ pour les communes de Ayssènes et des Costes Gozon et de 1000€ pour le Truel et Saint Victor.

Mme Le Maire informe le conseil que les 3 autres communes approuvent cette répartition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention de 500€ à l'association des parents d'élèves du RPI de Saint Victor / Le Truel
- dit qu'un titre sera émis à l'article 65748, en faveur de l'APE du RPI de Saint Victor et Le Truel

• Attribution lot n°2 travaux coeur de village (N° DE_001_2025)

Vu la délibération du 28 septembre 2020, autorisant Mme Le Maire à signer les marchés et avenants, Mme Le Maire explique au Conseil l'attribution du lot n°2 :

Lors de l'attribution des lots du marché cœur de village, marché en date du 25 septembre 2024, le lot n°2, métallerie, garde-corps, c'est révélé infructueux.

Dans le cadre de la procédure de marché négocié, le cabinet Gaxieu, maître d'ouvrage désigné, a transmis le dossier de consultation directement aux entreprises.

Après examen des offres, la SARL AFM 12430 Le Truel, a été retenue pour un montant de 29 500€ HT, soit 35 280€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

le conseil municipal approuve la décision de Mme Le Maire.

• Projet éolien sur le site du Dézérac, porté par le développeur RWE. (N° DE_002_2025TER)

Jérôme Fabre et Adeline Viguiet-Trouche intéressés au projet quittent la salle.

Rappel chronologie :

Madame le maire fait un bref résumé de la situation :

Le lundi 27 mai Mr Pascal Bourgaissie responsable nouveaux projets éoliens Occitanie, RWE Renouvelables France SAS 59, allée Jean Jaurés 31000 Toulouse est venu en mairie, présenter une « zone potentielle éolienne » qui se situerait sur le site du Dézérac.

Après avoir présenté l'entreprise à Mme Le maire, ainsi que les grandes lignes du projet il souhaite prendre rendez-vous avec tous les propriétaires susceptibles d'être impactés par ce projet.

Madame le Maire a pris connaissance de ses intentions, en lui indiquant qu'elle pensait que ce site était concerné par des contraintes aéronautiques et/ou semble-t-il militaires et que pour un grand nombre d'Ayssènois et de riverains, ce site est un emblème de la commune.

Les rencontres avec les personnes concernées ont eu lieu en suivant jusqu'au mois de septembre-Octobre.

Mr Bourgaissie est revenu en mairie présenter les résultats de ces consultations. Tous les cas de figure étaient présents : favorable, hésitant et contre, avec notons le une majorité de personnes plutôt favorables.

La prochaine étape étant de rencontrer le conseil municipal, et que ce dernier délibère favorablement ou non pour la continuation du dit-projet.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2024, à 9 heures 30 salle du conseil, sont évoqués les tenants et aboutissant de ce projet. Trois conseillers étaient absents. Il a été décidé de faire une réunion spécifique début 2025, afin que tout le monde ait les mêmes informations, réunion uniquement du conseil sans intervention de l'entreprise.

Cette réunion s'est tenue le vendredi 14 février 2025 à 20h30, salle du conseil. Deux conseillers absents, qui ont pris connaissance du dossier en amont et ont donné procuration.

Après avoir longuement débattu sur le sujet, examiné les documents fournis par RWE,

Après avoir pris en considération les éléments suivants :

-Les avis des personnes consultés,

-L'ancrage du Dézérac dans le paysage affectif et dans la mémoire emblématique de tous les Ayssènois et des habitants des communes voisines,

-L'implantation des mâts avec les habitations les plus proches : 500 mètres, avec l'aspect visuel et acoustique qui en découle

-L'effort de la commune déjà consenti à l'égard de la nation via les énergies renouvelables :

*Parc de 5 éoliennes sur le site des Alasses depuis 2006,

*Un ACP (adduction complémentaire du Pouget) situé à Coupiagnet collectant les eaux de divers ruisseaux de la commune et des communes avoisinantes pour les acheminer sur le lac de Villefranche de Panat, pour la production hydro-électrique,

* Berges noyées rive droite de la rivière Tarn par la retenue du Lac du Truel, toujours pour la production hydro-électrique.

Le Conseil après en avoir délibéré :

-Décide de donner un avis défavorable à la poursuite de ce projet sur le site du Dézérac,

-Autorise Mme le maire à transmettre cette décision à l'entreprise RWE, ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande

- Emprunt travaux cœur de village

Le Conseil décide de contracter un emprunt de 90 000€ auprès du Crédit Agricole. La somme sera portée au budget 2025. La délibération sera donc prise lors d'un prochain conseil.

Point sur les travaux :

- ***Cœur de village*** : les travaux avancent rapidement.

Quelques améliorations ont été effectuées : sur la placette cimentage devant le garage d'Aurore Senave, reprise un peu plus importante du mur accolé à celui d'Yvan Cambefort.

Il faut prévoir des portails à l'entrée du terrain de pétanque et de camping, car problème avec les chiens. Pour les chiens : un courrier sera distribué aux habitants, leur demandant de ne pas laisser les chiens errer dans le village et le cas échéant de bien vouloir ramasser leurs déjections.

Un petit mobilier urbain est inclus dans la prestation : bancs, poubelles, distributeurs sacs à crottes.

- ***Assainissement rue du Barry*** : les six antennes sont terminées (Maisons Pinot, Vayssettes, de l'âne, Marie-Luce Arlès, Oviedo et salle sous maison de la châtaigne). Il faut vérifier le délai dont bénéficie les propriétaires pour se raccorder et s'ils doivent être assujettis à la taxe d'assainissement dès maintenant.

- **Réparation à Vabrette** : Nous avons profité de la présence de l'entreprise Gineste pour intervenir à Vabrette sur les égouts du haut du village qui débordaient sur la départementale 499. Vabrette est en assainissement individuel ces travaux sont exceptionnels.
- **Maison de l'âne** : les travaux doivent débiter deuxième quinzaine de mars. Le département nous accorde une aide de 17 561€, ainsi que le SIVOM. Un dossier est en cours d'instruction à La Régio
- **Transports scolaires** : des modifications de circuits sont nécessaires pour la rentrée.
- **Eclairage en leds** : le changement des lampes a débuté. Le village sera fait en dernier. Jérôme Grialou propose que l'on garde les anciennes lanternes, des habitants moyennant finances pourraient en récupérer.
- **Restaurant** : les travaux sur le désenfumage et la centrale incendie sont terminés, le bac à graisse est installé. Vanessa et Dimiti Lepinay sont propriétaires du fond depuis le mardi 11 février. Ils comptent ouvrir début mars si tout va bien.
- **Adressage** : en cours de finition il reste à contrôler 30% de la commune. Un courrier sera envoyé aux habitants pour leur indiquer leur nouvelle adresse.

Le conseil devra ensuite définir le positionnement des plaques indicatives, choisir l'aspect, les commander et les faire poser.

Questions diverses :

- L'entreprise Sévigné doit établir un devis pour goudronner la desserte de la maison de Mylène et Frédéric Vayssière au Plo. L'entreprise Juery-Constant a été contactée pour établir un devis concernant le pont de la Pupillerie.
- Une réunion a eu lieu à St Victor avec RTE, la chambre d'agriculture et les communes d'Ayssènes, le Truel Les Costes-Gozon, le Viala du Tarn, Saint Rome de Tarn et Saint Victor et Melvieu. Objet de la rencontre : RTE est tenu de rendre un certain nombre hectares de terres cultivables suite à la construction du nouveau transfo.
- Dans un courrier en date du 20 janvier 2025 le département rappelle que lors de sa commission permanente du 15 décembre 2023 une date buttoir avait été instaurée pour déposer des demandes de subventions, avec à l'appui à minima une délibération et un échéancier technique et financier. Seuls ces dossiers seront examinés dans l'année N.
- A l'initiative d'anciens élèves de l'école d'Ayssènes des retrouvailles sont programmées le 14 ou 21 septembre.
- La troisième édition de l'exposition d'Ici et d'Ailleurs organisée par AVA aura lieu du 28 juillet au 6 août. La date de la fête des voisins est fixée au samedi 24 mai.

